



## RAPPORT DE GESTION

---

### TABLE DES MATIÈRES

PROFIL DE L'ENTREPRISE .....	2
FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2018 .....	3
MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS .....	4
INDICATEUR CLÉ DE RENDEMENT .....	7
ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS .....	8
ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ .....	12
FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE .....	20
INFORMATIONS ADDITIONNELLES .....	28
SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES .....	35

## PROFIL DE L'ENTREPRISE

Le présent rapport de gestion de Québecor inc. couvre les principales activités du troisième trimestre 2018 ainsi que les plus importants changements effectués en regard de l'exercice financier précédent. Québecor inc. est une société de gestion détenant une participation dans Québecor Média inc., l'un des plus importants conglomérats de télécommunications et de médias du Canada.

Québecor Média inc. exerce ses activités dans les secteurs suivants : Télécommunications, Média, et Sports et divertissement. Québecor Média inc. déploie une stratégie de convergence qui s'appuie sur les synergies entre ses différentes propriétés et la maximisation de la valeur de ses contenus au profit de multiples plateformes de distribution. À moins d'avis contraire, les références à « Québecor » ou à la « Société » désignent Québecor inc. et ses filiales et les références à « Québecor Média » désignent Québecor Média inc. et ses filiales.

Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital d'Amérique Investissements inc. (« CDP Capital »), une filiale de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payé en espèces. À la même date, Québecor Média a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,07 % à 81,53 %.

Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté 16 064 215 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Le 22 juin 2018, Québecor a complété l'achat de 1 564 696 actions de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor d'un montant en capital de 150,0 M\$, convertibles en actions subalternes catégorie B (comportant droit de vote) (« actions catégorie B ») de Québecor. Par suite de ces transactions, la participation de la Société dans Québecor Média est passée de 81,53 % à 100,0 %.

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A (droits de vote multiples) (« actions catégorie A ») et des actions catégorie B en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017. En conséquence, toutes les références au nombre d'actions, aux montants par action et aux informations sur la rémunération à base d'actions ont été retraitées rétroactivement pour refléter ce fractionnement.

Au cours du quatrième trimestre 2017, la Société a modifié sa structure organisationnelle et transféré ses activités d'édition et de distribution de livres, de même que ses activités de distribution et de production de musique, du secteur Média au secteur Sports et divertissement. Par conséquent, les chiffres des périodes antérieures présentés dans l'information sectorielle de la Société ont été retraités pour refléter ces changements.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précise comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus. L'adoption de l'IFRS 15 a des impacts importants sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts. Entre autres impacts, l'adoption de l'IFRS 15 s'est traduit par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. De plus, les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement sont désormais pleinement amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service. Une description des nouvelles règles, ainsi que le détail des ajustements rétroactifs des données comparatives, sont présentées dans la section « Modifications de conventions comptables » de ce rapport de gestion. De même, afin de faciliter la compréhension de l'impact de la nouvelle norme IFRS 15 sur les mesures non normalisées, les mesures non normalisées excluant l'impact de cette norme ont été ajoutées dans de nouvelles colonnes aux différents tableaux de calcul et de rapprochement de ces mesures non normalisées, telles que présentées dans la section « Mesures non normalisées selon les IFRS ».

Dans la foulée de l'adoption de l'IFRS 15, et pour tenir compte également de l'évolution de ses activités et services, dont la croissance de ses activités en téléphonie mobile, la Société a revu la nature et la définition de ses indicateurs clés de rendement. Ainsi, la mesure de revenu mensuel moyen par abonné (« RMPA »), utilisée précédemment, a été abandonnée pour être remplacée par la nouvelle mesure de facturation moyenne d'abonnement par unité (« FMPU »). Cette mesure sera dorénavant utilisée pour évaluer le rendement des activités mobiles et le rendement de toutes les activités combinées. La définition de la nouvelle mesure FMPU est présentée dans la section « Indicateurs clés de rendement » du présent rapport de gestion. Une définition de la mesure d'unité génératrice de revenus (« UGR »), auparavant « unité de service », a également été ajoutée dans la même section, sans changement par ailleurs à la nature et au calcul de cette mesure.

Le présent rapport devrait être lu en parallèle avec les informations contenues dans les états financiers consolidés et le rapport de gestion de l'exercice financier terminé le 31 décembre 2017. Tous les montants sont en dollars canadiens (« CA ») à moins d'avis contraire.

## FAITS SAILLANTS DEPUIS LA FIN DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2018

- Les revenus de Québecor ont totalisé 1,06 G\$ au troisième trimestre 2018, en hausse de 17,6 M\$ (1,7 %) par rapport à la même période de 2017.
- Le 16 octobre 2018, Québecor a annoncé que madame Manon Brouillette quittera ses fonctions de présidente et chef de la direction de Vidéotron Itée (« Vidéotron »), le 31 décembre 2018, pour des raisons personnelles. L'entreprise tient à souligner sa très importante contribution au succès de Vidéotron au cours des 14 dernières années, tout comme son implication au plan d'affaires de Québecor. La candidature de madame Brouillette sera soumise au comité des ressources humaines et de régie d'entreprise de la Société en 2019 pour devenir administratrice de Québecor.

### Télécommunications

- Au troisième trimestre 2018, le secteur Télécommunications a affiché une croissance de 30,2 M\$ (3,6 %) de ses revenus et de 35,6 M\$ (9,1 %) de son BAIIA ajusté.
- Progression importante des revenus de Vidéotron au troisième trimestre 2018 en téléphonie mobile (18,8 M\$ ou 15,7 %), en accès Internet (11,3 M\$ ou 4,3 %), en équipements vendus aux clients (8,8 M\$ ou 16,2 %) et au service de vidéo sur demande par abonnement Club illico (« Club illico ») (1,8 M\$ ou 17,8 %).
- FMPU totale de Vidéotron de 49,70 \$ au troisième trimestre 2018, contre 48,50 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,20 \$ (2,5 %). La FMPU mobile a atteint 54,28 \$ au troisième trimestre 2018, contre 53,34 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,94 \$ (1,8 %).
- Augmentation nette de 56 500 UGR (0,9 %) au troisième trimestre 2018, dont 41 500 lignes en téléphonie mobile, 23 400 clients à l'accès Internet par câble et 11 000 clients à Club illico.
- Le 13 septembre 2018, Vidéotron a annoncé le lancement de Fizz, une nouvelle marque dynamique et concurrentielle offrant un service cellulaire à prix avantageux dont l'expérience sera entièrement numérique et préconisant l'autonomie. Vidéotron, la marque phare de la Société, continuera de miser sur les forfaits premium sans fil et sur le segment des entreprises, tandis que Fizz visera à accroître la pénétration du marché parmi les natifs numériques ainsi que chez les nouveaux utilisateurs mobiles.

### Média

- Le 15 octobre 2018, Québecor a lancé QUB radio, une nouvelle plateforme accessible sur Internet ou via une application, qui propose une grille d'émissions de radio en direct ainsi qu'une bibliothèque de baladodiffusions. QUB radio est un projet audio novateur qui positionne Québecor comme l'un des chefs de file dans les médias numériques au Canada.
- Le 27 août 2018, Groupe TVA inc. (« Groupe TVA ») a fait l'acquisition de la totalité des actions d'Audio Zone inc. (« Audio Zone »), qui exerce ses activités dans le secteur des services cinématographiques et audiovisuels en offrant des services de postproduction sonore.
- Le 13 août 2018, Québecor a fait l'acquisition de LC Média inc. (« LC Média »), propriétaire du *Guide de l'auto*, une référence en matière de contenu automobile, publié aux Éditions de l'Homme de Québecor. *Le Guide de l'auto* a de plus réussi sa transformation numérique, comme en témoignent les 1 500 000 visiteurs uniques qui consultent à chaque mois ses sites Internet *guideautoweb.com* et *carguideweb.com*. Cette acquisition permettra à Québecor d'enrichir son offre de contenu automobile sur l'ensemble de ses plateformes.
- Selon les données du sondage Vividata pour l'automne 2018, *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec* et le journal gratuit *24 heures* demeurent des chefs de file en information au Québec avec près de 4,0 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues (papier, mobile et Internet). De plus, Groupe TVA s'affirme toujours comme un joueur de premier rang de l'industrie canadienne du magazine avec 9,0 millions de lecteurs par semaine, toutes plateformes confondues.

### Opérations financières

- Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débetures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débetures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débetures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et remis 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018.

## MESURES NON NORMALISÉES SELON LES IFRS

Les mesures non normalisées selon les Normes internationales d'information financière (« IFRS ») utilisées par la Société pour évaluer son rendement financier, telles que le BAIIA ajusté, le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, ne sont pas calculées selon, ni ne sont reconnues par les IFRS. La méthode de calcul des mesures financières hors IFRS de la Société peut différer de celles utilisées par d'autres entreprises et, par conséquent, celles qu'elle présente dans ce rapport de gestion peuvent ne pas être comparables à d'autres mesures ayant des noms semblables divulguées par d'autres entreprises.

À des fins de transition et pour faciliter la compréhension des impacts de l'adoption sur une base rétroactive de la nouvelle norme IFRS 15, telle que décrite dans la section « Modifications de conventions comptables », des colonnes ont été ajoutées, lorsque la situation s'applique, aux tableaux de calcul et de rapprochement des mesures non normalisées selon les IFRS. Ainsi, ces tableaux fournissent également un calcul et un rapprochement des mesures non normalisées de 2018 et de 2017, en fonction des anciennes conventions comptables relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les ajustements liés à l'adoption de la nouvelle norme comptable IFRS 15.

### **BAIIA ajusté** (auparavant « Bénéfice d'exploitation ajusté »)

Dans son analyse des résultats d'exploitation, la Société définit le BAIIA ajusté, tel que concilié avec le bénéfice net conformément aux IFRS, comme le bénéfice net avant l'amortissement, les frais financiers, le gain et la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, les impôts sur le bénéfice et le bénéfice lié aux activités abandonnées. Le BAIIA ajusté, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Ce n'est pas non plus une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer le rendement de ses investissements dans Québecor Média. La direction et le conseil d'administration de la Société utilisent cette mesure pour évaluer tant les résultats consolidés de la Société que les résultats des secteurs d'exploitation qui en font partie. Cette mesure élimine le niveau substantiel de dépréciation et d'amortissement des actifs corporels et incorporels et n'est pas affectée par la structure du capital ou par les activités d'investissement de la Société et de ses secteurs d'activité.

En outre, le BAIIA ajusté est utile, car il constitue un élément important des régimes de rémunération incitative annuels de la Société. Toutefois, cette mesure est limitée puisqu'elle ne tient pas compte du coût périodique des actifs corporels et incorporels nécessaires pour générer les revenus des secteurs de la Société. D'autres mesures qui tiennent compte de ces coûts, telles que les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média, sont également utilisées par la Société. La définition du BAIIA ajusté de la Société peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 1 présente le rapprochement du BAIIA ajusté avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

**Tableau 1**

**Rapprochement du BAIIA ajusté présenté dans ce rapport avec le bénéfice net divulgué aux états financiers consolidés résumés**

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 <sup>1</sup>				Excluant l'IFRS15 <sup>2</sup>			
	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté (BAIIA ajusté négatif) :								
Télécommunications	\$ 425,8	\$ 390,2	\$ 1 258,9	\$ 1 171,9	\$ 415,1	\$ 379,3	\$ 1 252,8	\$ 1 145,2
Média	29,6	35,7	27,8	46,9	29,6	35,7	27,8	46,9
Sports et divertissement	7,2	8,3	3,1	3,9	7,2	8,3	3,1	3,9
Siège social	2,8	(2,2)	0,1	(14,5)	2,8	(2,2)	0,1	(14,5)
	<b>465,4</b>	432,0	<b>1 289,9</b>	1 208,2	<b>454,7</b>	421,1	<b>1 283,8</b>	1 181,5
Amortissement	(181,8)	(175,2)	(541,9)	(518,3)	(181,8)	(175,2)	(541,9)	(518,3)
Frais financiers	(84,7)	(75,5)	(239,4)	(231,5)	(84,7)	(75,5)	(239,4)	(231,5)
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	54,5	(80,2)	(50,7)	(191,7)	54,5	(80,2)	(50,7)	(191,7)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(13,6)	(6,7)	(22,1)	(7,3)	(13,6)	(6,7)	(22,1)	(7,3)
Gain sur vente de licences de spectre	–	243,1	–	330,9	–	243,1	–	330,9
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	–	(43,5)	–	(43,8)	–	(43,5)	–	(43,8)
Perte sur refinancement de dettes	–	–	–	(15,6)	–	–	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice	(48,8)	(66,6)	(116,4)	(108,9)	(48,8)	(66,6)	(116,4)	(108,9)
Bénéfice lié aux activités abandonnées	–	5,9	–	14,3	–	5,9	–	14,3
Impact de l'IFRS 15	–	–	–	–	10,7	10,9	6,1	26,7
<b>Bénéfice net</b>	<b>\$ 191,0</b>	\$ 233,3	<b>\$ 319,4</b>	\$ 436,3	<b>\$ 191,0</b>	\$ 233,3	<b>\$ 319,4</b>	\$ 436,3

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

## Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies

La Société définit le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que concilié avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires conformément aux IFRS, comme le bénéfice net attribuable aux actionnaires avant le gain et la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers, la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments, le gain sur vente de licences de spectre, la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs, la perte sur refinancement de dettes, déduction faite des impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements et du bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements et avant le bénéfice lié aux activités abandonnées attribuable aux actionnaires. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies, tel que décrit ci-dessus, n'est pas une mesure des résultats définie conformément aux IFRS. Cette mesure ne devrait pas être considérée isolément ou comme substitut aux autres mesures de rendement calculées selon les IFRS. La Société utilise le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies pour analyser les tendances en matière de rendement de ses activités. Les éléments énumérés ci-dessus sont exclus du calcul de cette mesure puisqu'ils nuisent à la comparabilité des résultats financiers. Le bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies est plus représentatif aux fins d'évaluation du bénéfice prévisible. La définition du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

Le tableau 2 présente le rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

**Tableau 2**

### Rapprochement du bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies présenté dans ce rapport avec le bénéfice net attribuable aux actionnaires divulgué aux états financiers consolidés résumés

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 <sup>1</sup>				Excluant l'IFRS15 <sup>2</sup>			
	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies	\$ 142,0	\$ 103,7	\$ 337,8	\$ 267,2	\$ 134,2	\$ 97,2	\$ 332,5	\$ 251,2
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	54,5	(80,2)	(50,7)	(191,7)	54,5	(80,2)	(50,7)	(191,7)
Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	(13,6)	(6,7)	(22,1)	(7,3)	(13,6)	(6,7)	(22,1)	(7,3)
Gain sur vente de licences de spectre	–	243,1	–	330,9	–	243,1	–	330,9
Dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs	–	(43,5)	–	(43,8)	–	(43,5)	–	(43,8)
Perte sur refinancement de dettes	–	–	–	(15,6)	–	–	–	(15,6)
Impôts sur le bénéfice afférents aux ajustements <sup>3</sup>	3,4	(19,3)	17,9	13,1	3,4	(19,3)	17,9	13,1
Bénéfice net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle afférent aux ajustements	0,4	(23,5)	1,8	(44,3)	0,4	(23,5)	1,8	(44,3)
Activités abandonnées	–	4,8	–	11,6	–	4,8	–	11,6
Impact de l'IFRS 15	–	–	–	–	7,8	6,5	5,3	16,0
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>\$ 186,7</b>	<b>\$ 178,4</b>	<b>\$ 284,7</b>	<b>\$ 320,1</b>	<b>\$ 186,7</b>	<b>\$ 178,4</b>	<b>\$ 284,7</b>	<b>\$ 320,1</b>

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

<sup>3</sup> Y compris l'impact de la fluctuation de l'impôt sur le bénéfice, applicable sur les éléments ajustés, pour des raisons statutaires ou dans le cadre de transactions fiscales.

## **Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs**

Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent le BAIIA ajusté, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). La Société utilise les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs comme indicateur de liquidités générées par ses secteurs. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs représentent les fonds disponibles pour les paiements d'intérêts et d'impôts, les déboursés relatifs aux programmes de restructuration, les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé par Québecor Média, le remboursement de la dette à long terme et le rachat de participations ne donnant pas le contrôle. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. Les flux de trésorerie d'exploitation des secteurs sont utilisés par la direction et le conseil d'administration pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de ses secteurs. La définition des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises. Les tableaux 7 et 8 présentent le rapprochement des flux de trésorerie d'exploitation des secteurs avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

## **Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média**

Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la filiale Québecor Média représentent les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de la filiale selon les IFRS, moins les acquisitions d'immobilisations et les acquisitions d'actifs incorporels (exclusion faite des montants déboursés pour l'acquisition ou le renouvellement de licences), plus le produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences). Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies sont utilisés par la direction et le conseil d'administration de la Société pour évaluer les fonds générés par l'exploitation de la filiale Québecor Média. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies représentent les fonds disponibles dans Québecor Média pour les acquisitions d'entreprises, les acquisitions et renouvellements de licences, le paiement de dividendes, la distribution de capital versé, le remboursement de la dette à long terme et le rachat d'actions. Les flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies ne sont pas une mesure de la liquidité établie conformément aux IFRS. Il ne s'agit pas d'une mesure destinée à remplacer d'autres outils d'évaluation du rendement financier ou l'état des flux de trésorerie comme indicateur de liquidités. La définition des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de la Société peut différer de celle adoptée par d'autres entreprises.

Le tableau 8 présente le rapprochement des flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média avec les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies divulgués aux états financiers consolidés résumés de Québecor.

## **INDICATEURS CLÉS DE RENDEMENT**

### **Unité génératrice de revenus**

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit l'UGR. Une UGR représente, le cas échéant, le nombre de clients aux services d'Internet par câble, de télédistribution et de Club illico, et le nombre de lignes aux services de téléphonie mobile et de téléphonie par câble. L'UGR n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de l'UGR utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

### **Facturation moyenne par unité**

La Société se sert d'un indicateur clé de rendement utilisé dans l'industrie, soit la FMPU. Cet indicateur sert à mesurer la facturation moyenne d'abonnement par UGR. La FMPU n'est pas une mesure établie conformément aux IFRS et la définition et la méthode de calcul de la FMPU utilisées par la Société peuvent différer de celles utilisées par d'autres entreprises.

La FMPU mobile se calcule en divisant la facturation moyenne d'abonnement du service de téléphonie mobile par le nombre moyen d'UGR de ce service durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

La FMPU totale se calcule en divisant la facturation moyenne combinée d'abonnement des services d'Internet par câble, de télédistribution, de Club illico, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble, par le nombre total moyen d'UGR des services d'Internet par câble, de télédistribution, de téléphonie mobile et de téléphonie par câble durant la période visée, puis en divisant ce résultat par le nombre de mois de cette même période.

## ANALYSE DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS DE QUÉBECOR

### Comparaison des troisièmes trimestres 2018 et 2017

**Revenus** de 1,06 G\$, en hausse de 17,6 M\$ (1,7 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (30,2 M\$ ou 3,6 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (15,9 M\$ ou -8,5 %) et Sports et divertissement (2,2 M\$ ou -3,9 %).

**BAIIA ajusté** de 465,4 M\$, en hausse de 33,4 M\$ (7,7 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (35,6 M\$ ou 9,1 % du BAIIA ajusté du secteur) et écart favorable au siège social (5,0 M\$) expliqué, dans ce dernier cas, par une baisse des coûts de rémunération, y compris la charge de rémunération à base d'actions.
- Écart défavorable dans les secteurs Média (6,1 M\$ ou -17,1 %) et Sports et divertissement (1,1 M\$ ou -13,3 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 1,0 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au troisième trimestre 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 3,0 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au troisième trimestre 2018.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 186,7 M\$ au troisième trimestre 2018 (0,80 \$ par action de base), contre 178,4 M\$ (0,74 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 8,3 M\$ (0,06 \$ par action de base).

- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
  - un écart favorable de 134,7 M\$ relativement aux gains et pertes sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 134,5 M\$ sans incidence fiscale ;
  - l'écart favorable de 50,6 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
  - l'écart favorable de 43,5 M\$ lié à la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs ;
  - la hausse de 33,4 M\$ du BAIIA ajusté ;
  - la diminution de 17,8 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.
- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
  - le gain de 243,1 M\$ sur la vente d'une licence de spectre comptabilisé au troisième trimestre 2017, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale ;
  - la hausse des frais financiers de 9,2 M\$ ;
  - l'écart défavorable de 6,9 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
  - la hausse de 6,6 M\$ de la charge d'amortissement ;
  - l'écart défavorable de 5,9 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 142,0 M\$ (0,61 \$ par action de base) au troisième trimestre 2018, contre 103,7 M\$ (0,43 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 38,3 M\$ (0,18 \$ par action de base), ou de 36,9 %.

**Charge d'amortissement** de 181,8 M\$ au troisième trimestre 2018, soit une augmentation de 6,6 M\$ qui s'explique surtout par l'impact des investissements en immobilisations effectués dans le secteur Télécommunications, dont l'amortissement des immobilisations relatives aux investissements dans les réseaux filaire et sans fil, ainsi que dans les systèmes informatiques, de même que par l'impact de la révision de la période d'amortissement de certaines composantes du réseau de télécommunications.

**Frais financiers** de 84,7 M\$ au troisième trimestre 2018, en hausse de 9,2 M\$, principalement attribuable à la hausse du niveau moyen d'endettement, expliqué par le financement par dette d'une partie du rachat, au deuxième trimestre 2018, des actions de Québecor Média détenus par CDP Capital, contrebalancés en partie par un taux d'intérêt moyen inférieur sur la dette.

**Gain sur évaluation et conversion des instruments financiers** de 54,5 M\$ au troisième trimestre 2018, contre une perte de 80,2 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 134,7 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation favorable de 134,5 M\$ sans incidence fiscale, de la perte et du gain sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles.

**Restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments** de 13,6 M\$ au troisième trimestre 2018, contre une charge de 6,7 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 6,9 M\$.

- Au cours du troisième trimestre 2018, une charge de dépréciation d'actifs totalisant 14,9 M\$ a été comptabilisée, surtout dans le secteur télécommunications. Un gain net de 1,3 M\$ a également été comptabilisé au cours du troisième trimestre 2018 relativement à la disposition d'actifs et à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société.
- Au cours du troisième trimestre 2017, une charge nette de 6,7 M\$ a été comptabilisée en ce qui a trait à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société et à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications.

**Gain sur vente de licences de spectre** de 243,1 M\$ au troisième trimestre 2017.

- Le 24 juillet 2017, Vidéotron a vendu à Shaw Communications Inc. « Shaw » ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$. Un gain de 243,1 M\$ a été comptabilisé quant à la vente de ces licences, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale.

**Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs** de 43,5 M\$ au troisième trimestre 2017.

- Au cours du troisième trimestre 2017, Québecor Média a réalisé des tests de dépréciation sur son unité génératrice de trésorerie (« UGT ») Magazines, considérant la tendance à la baisse affectant les revenus dans l'industrie. Québecor Média a conclu que la valeur recouvrable de son UGT Magazines était inférieure à sa valeur comptable. Par conséquent, une charge non monétaire de dépréciation de l'écart d'acquisition de 30,0 M\$, dont 1,5 M\$ sans incidence fiscale, a été comptabilisée au troisième trimestre 2017, ainsi qu'une charge de dépréciation d'actifs incorporels totalisant 12,4 M\$, dont 3,1 M\$ sans incidence fiscale. Une charge additionnelle de dépréciation d'actifs incorporels, totalisant 1,1 M\$ a également été comptabilisée au troisième trimestre 2017 dans divers secteurs de la Société.

**Charge d'impôts sur le bénéfice** de 48,8 M\$ au troisième trimestre 2018 (taux d'imposition effectif de 26,2 %), contre 66,6 M\$ (taux d'imposition effectif de 26,0 %) à la même période de 2017, soit un écart favorable de 17,8 M\$, qui s'explique pour l'essentiel par l'incidence de la baisse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

### **Comparaison des neuf premiers mois de 2018 et de 2017**

**Revenus** de 3,11 G\$, en hausse de 27,7 M\$ (0,9 %).

- Augmentation dans le secteur Télécommunications (69,2 M\$ ou 2,8 % des revenus du secteur).
- Diminution dans les secteurs Média (39,8 M\$ ou -7,0 %) et Sports et divertissement (2,4 M\$ ou -1,8 %).

**BAIIA ajusté** de 1,29 G\$, en hausse de 81,7 M\$ (6,8 %).

- Hausse dans le secteur Télécommunications (87,0 M\$ ou 7,4 % du BAIIA ajusté du secteur). Écart favorable au siège social (14,6 M\$) expliqué principalement par une baisse des coûts de rémunération.
- Écart défavorable dans les secteurs Média (19,1 M\$ ou -40,7 %) et Sports et divertissement (0,8 M\$ ou -20,5 %).
- La variation de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor Média a entraîné un écart favorable de 2,0 M\$ relativement à la charge de rémunération à base d'actions au cours des neuf premiers mois de 2018, par rapport à la même période de 2017. Par ailleurs, les variations de la juste valeur des options d'achat d'actions de Québecor et de la valeur des unités d'actions basées sur le prix de l'action de Québecor ont entraîné un écart favorable de 4,1 M\$ lié à la charge de rémunération à base d'actions de la Société au cours des neuf premiers mois de 2018.

**Bénéfice net attribuable aux actionnaires** de 284,7 M\$ (1,22 \$ par action de base) pour les neuf premiers mois de 2018, contre 320,1 M\$ (1,32 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une baisse de 35,4 M\$ (0,10 \$ par action de base).

- Les écarts défavorables s'expliquent principalement par :
  - le gain de 330,9 M\$ sur la vente de licences de spectre comptabilisé au cours des neuf premiers mois de 2017, dont 165,5 M\$ sans incidence fiscale ;
  - la hausse de 23,6 M\$ de la charge d'amortissement ;
  - l'écart défavorable de 14,8 M\$ lié à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments ;
  - l'écart défavorable de 14,3 M\$ au chapitre du bénéfice lié aux activités abandonnées ;
  - la hausse de 7,9 M\$ des frais financiers ;
  - l'augmentation de 7,5 M\$ de la charge d'impôts sur le bénéfice.
- Les écarts favorables s'expliquent surtout par :
  - un écart favorable de 141,0 M\$ au chapitre du gain sur évaluation et conversion des instruments financiers, dont 140,6 M\$ sans incidence fiscale ;
  - la hausse de 81,7 M\$ du BAIIA ajusté ;
  - l'écart favorable de 81,5 M\$ des participations ne donnant pas le contrôle ;
  - l'écart favorable de 43,8 M\$ de la dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs ;
  - l'écart favorable de 15,6 M\$ relativement à la perte sur refinancement de dettes.

**Bénéfice ajusté lié aux activités d'exploitation poursuivies** de 337,8 M\$ (1,44 \$ par action de base) pour les neuf premiers mois de 2018, contre 267,2 M\$ (1,10 \$ par action de base) à la même période de 2017, soit une hausse de 70,6 M\$ (0,34 \$ par action de base), ou de 26,4 %.

**Charge d'amortissement** de 541,9 M\$, soit une augmentation de 23,6 M\$ qui s'explique essentiellement par les raisons évoquées dans « Comparaison des troisièmes trimestres 2018 et 2017 ».

**Frais financiers** de 239,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, en hausse de 7,9 M\$, qui est principalement attribuable à un niveau moyen d'endettement plus élevé, expliqué par le financement par dette d'une partie du rachat, au deuxième trimestre 2018, des actions de Québecor Média détenus par CDP Capital, contrebalancé en partie par la hausse des revenus d'intérêt générée par les liquidités et un taux d'intérêt moyen inférieur sur la dette.

**Perte sur évaluation et conversion des instruments financiers** de 50,7 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 191,7 M\$ à la même période de 2017, soit un écart favorable de 141,0 M\$ qui s'explique essentiellement par la variation favorable de 140,6 M\$, sans incidence fiscale, de la perte et du gain sur les dérivés incorporés liés aux débentures convertibles.

**Charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments** de 22,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 7,3 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 14,8 M\$.

- Au cours des neuf premiers mois de 2018, une charge de dépréciation d'actifs totalisant 14,9 M\$ a été comptabilisée, surtout dans le secteur Télécommunications. Une charge nette de 7,2 M\$ a également été comptabilisée au cours des neuf premiers mois de 2018 relativement à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société, de même qu'à une disposition d'actifs.
- Une charge nette de 7,3 M\$ a été comptabilisée au cours de la même période de 2017 quant à différentes mesures de réduction de coûts dans divers secteurs de la Société, à la migration des clients des services analogiques vers les services numériques dans le secteur Télécommunications et à des développements dans le cadre de litiges.

**Gain sur vente de licences de spectre** de 330,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2017.

- Le 24 juillet 2017, Vidéotron a vendu à Shaw ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec, pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$. Un gain de 243,1 M\$ a été comptabilisé relativement à la vente de ces licences, dont 121,6 M\$ sans incidence fiscale.
- Le 20 juin 2017, Vidéotron a vendu à Rogers Communication Inc. (« Rogers ») la licence de spectre relative aux SSFE-1 détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$, conformément à l'option de transfert dont bénéficiait Vidéotron depuis 2013. Un gain de 87,8 M\$ a été comptabilisé relativement à la vente de cette licence, dont 43,9 M\$ sans incidence fiscale.

**Charge de dépréciation de l'écart d'acquisition et d'autres actifs** de 43,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2017, qui s'explique essentiellement par les raisons évoquées dans « Comparaison des troisièmes trimestres 2018 et 2017 ».

**Perte sur refinancement de dettes** de 15,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2017.

- Le 1<sup>er</sup> mai 2017, Vidéotron a remboursé un montant en capital global de 125,0 M\$ de ses billets de premier rang, émis le 5 juillet 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 6,875 % et échéant le 15 juillet 2021, pour un prix de 103,438 % du montant nominal. Une perte de 5,2 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours des neuf premiers mois de 2017 relativement à ce remboursement.
- Le 1<sup>er</sup> mai 2017, Québecor Média a remboursé la totalité de ses billets de premier rang d'un montant en capital global de 325,0 M\$ émis le 5 janvier 2011 et en circulation, portant intérêt à un taux de 7,375 % et échéant le 15 janvier 2021, pour un prix de 102,458 % du montant nominal. Une perte de 10,4 M\$ a été comptabilisée dans l'état consolidé des résultats au cours des neuf premiers mois de 2017 relativement à ce remboursement.

**Charge d'impôts sur le bénéfice** de 116,4 M\$ (taux d'imposition effectif de 23,9 %) au cours des neuf premiers mois de 2018, contre 108,9 M\$ (taux d'imposition effectif de 20,1 %) à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 7,5 M\$. Les taux d'imposition effectifs s'expliquent principalement par la comptabilisation au cours des neuf premiers mois de 2017 et de 2018 d'avantages découlant de pertes fiscales d'années antérieures. La hausse des taux d'imposition effectifs et de la charge d'impôt s'expliquent par la comptabilisation d'avantages fiscaux d'un montant supérieur au cours des neuf premiers mois de 2017. L'écart défavorable a été par ailleurs contrebalancé en partie par l'incidence sur la charge d'impôt de la baisse du bénéfice imposable à des fins fiscales. Les taux d'imposition effectifs sont calculés en considérant seulement les éléments imposables et déductibles.

## ANALYSE PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ

### Télécommunications

#### Résultats d'exploitation du troisième trimestre 2018

Revenus de 859,8 M\$ au troisième trimestre 2018, soit une progression de 30,2 M\$ (3,6 %).

- Revenus du service de téléphonie mobile de 138,3 M\$, soit une progression de 18,8 M\$ (15,7 %) due pour l'essentiel à la croissance du nombre de lignes.
- Revenus des services d'accès Internet de 272,0 M\$, en hausse de 11,3 M\$ (4,3 %). Cet écart favorable s'explique surtout par l'augmentation des revenus par client, dont l'incidence favorable de la hausse de certains tarifs et d'une combinaison de produits, ainsi que par la hausse de la clientèle, contrebalancées en partie par la diminution des surcharges liées à la consommation.
- Revenus totaux des services de télédistribution de 247,6 M\$, soit une diminution de 4,4 M\$ (-1,7 %) principalement due à l'impact de la baisse nette du nombre de clients, à une combinaison défavorable de produits et à la diminution du nombre de commandes à la vidéo sur demande et à la télé à la carte, contrebalancés en partie par la hausse des revenus par client, due à l'augmentation de certains tarifs, et par l'augmentation des revenus générés par la location de terminaux numériques.
- Revenus du service de téléphonie par câble de 91,0 M\$, en baisse de 7,2 M\$ (-7,3 %) principalement due à l'impact de la diminution nette du nombre de lignes et à la baisse des revenus interurbains, contrebalancés en partie par la hausse des revenus par ligne.
- Revenus de Club illico de 11,9 M\$, en hausse de 1,8 M\$ (17,8 %), essentiellement en raison de l'augmentation de la clientèle.
- Revenus de Vidéotron Affaires de 32,4 M\$, en hausse de 1,5 M\$ (4,9 %) principalement due à la croissance des revenus de Fibrenoire inc. (« Fibrenoire »).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 63,1 M\$, en hausse de 8,8 M\$ (16,2 %), surtout en raison de l'augmentation des revenus par appareil mobile.
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron Itée (« Le SuperClub Vidéotron ») de 1,3 M\$, en baisse de 0,1 M\$ (-7,1 %), qui s'explique surtout par la fermeture de magasins.
- Autres revenus de 2,2 M\$, en baisse de 0,4 M\$ (-15,4 %).

FMPU totale de Vidéotron de 49,70 \$ au troisième trimestre 2018, contre 48,50 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,20 \$ (2,5 %). La FMPU mobile a atteint 54,28 \$ au troisième trimestre 2018, contre 53,34 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,94 \$ (1,8 %).

#### Statistiques de clientèles

*UGR* – Au 30 septembre 2018, le nombre total d'UGR s'établissait à 5 955 900, soit une hausse de 56 500 unités (0,9 %) par rapport à la fin du deuxième trimestre 2018, contre une augmentation de 50 400 unités au troisième trimestre 2017 (tableau 3). Le nombre d'UGR a augmenté de 109 700 (1,9 %) pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2018.

*Téléphonie mobile* – Au 30 septembre 2018, le nombre de lignes à la téléphonie mobile s'établissait à 1 120 700, soit une augmentation de 41 500 lignes (3,8 %) par rapport à la fin du deuxième trimestre 2018, contre une hausse de 37 000 au troisième trimestre 2017. Le nombre de lignes à ce service a augmenté de 130 400 (13,2 %) pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2018 (tableau 3).

*Accès Internet par câble* – Le nombre de clients au service d'accès Internet par câble se chiffrait à 1 697 500 au 30 septembre 2018, en hausse de 23 400 clients (1,4%) au troisième trimestre 2018, contre une augmentation de 26 900 clients à la même période de 2017. Pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2018, le service d'accès Internet par câble a recruté 43 400 clients (2,6 %) (tableau 3). Au 30 septembre 2018, les services d'accès Internet par câble affichaient un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 58,5 %, contre 57,7 % un an plus tôt (ce taux correspond au nombre de clients du service par rapport au nombre total de résidences et entreprises desservies par le réseau de câblodistribution, soit 2 900 200 au 30 septembre 2018, contre 2 867 400 un an plus tôt).

*Télédistribution* – Le nombre de clients pour l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 2 300 (-0,1 %) au troisième trimestre 2018, contre une baisse de 7 700 clients à la même période de 2017, et a diminué de 45 300 clients (-2,7 %) pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2018 (tableau 3). À la fin du troisième trimestre 2018, les services de télédistribution de Vidéotron desservaient 1 603 700 clients, soit un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 55,3 %, contre 57,5 % un an plus tôt.

- Au 30 septembre 2018, le service illico télé numérique desservait 1 603 700 clients, soit une baisse de 2 300 clients (-0,1 %) au troisième trimestre 2018, contre une augmentation de 7 100 clients à la même période de 2017. Sur une période de 12 mois, le service de télé numérique a affiché une baisse de 200 clients. Au 30 septembre 2018, le taux de pénétration des résidences et entreprises câblées pour ce service s'élevait à 55,3 %, contre 55,9 % un an plus tôt.
- Au 30 septembre 2018, essentiellement tous les clients au service de télédistribution analogique avaient migré vers le service numérique.

*Téléphonie par câble* – Au 30 septembre 2018, ce service comptait 1 131 100 lignes, soit une baisse de 17 100 (-1,5 %) au troisième trimestre 2018, contre une diminution de 15 600 lignes à la même période de 2017. Le nombre de lignes à ce service a diminué de 74 300 (-6,2 %) sur une période de 12 mois (tableau 3). Au 30 septembre 2018, le service de téléphonie par câble affichait un taux de pénétration des résidences et entreprises câblées de 39,0 %, contre 42,0 % un an plus tôt.

*Club illico* – Au 30 septembre 2018, le nombre de clients à Club illico s'élevait à 402 900, soit une augmentation de 11 000 clients (2,8 %) au troisième trimestre 2018, contre une hausse de 9 800 clients à la même période de 2017. Le nombre de clients à ce service a augmenté de 55 500 (16,0 %) pour la période de 12 mois terminée le 30 septembre 2018 (tableau 3).

**Tableau 3**  
**UGR du secteur Télécommunications à la fin de chaque trimestre depuis les huit derniers trimestres**  
(en milliers d'unités)

	Sept. 2018	Juin 2018	Mars 2018	Déc. 2017	Sept. 2017	Juin 2017	Mars 2017	Déc. 2016
Téléphonie mobile	1 120,7	1 079,2	1 047,3	1 024,0	990,3	953,3	920,9	893,9
Internet par câble	1 697,5	1 674,1	1 674,6	1 666,5	1 654,1	1 627,2	1 628,1	1 612,8
Télédistribution :								
Analogique	–	–	–	–	45,1	59,9	85,5	103,8
Numérique	1 603,7	1 606,0	1 625,5	1 640,5	1 603,9	1 596,8	1 595,1	1 587,1
	1 603,7	1 606,0	1 625,5	1 640,5	1 649,0	1 656,7	1 680,6	1 690,9
Téléphonie par câble	1 131,1	1 148,2	1 169,6	1 188,5	1 205,4	1 221,0	1 241,3	1 253,1
Club illico	402,9	391,9	383,4	361,6	347,4	337,6	324,5	314,7
<b>Total</b>	<b>5 955,9</b>	<b>5 899,4</b>	<b>5 900,4</b>	<b>5 881,1</b>	<b>5 846,2</b>	<b>5 795,8</b>	<b>5 795,4</b>	<b>5 765,4</b>

**BAlIA ajusté** de 425,8 M\$, en hausse de 35,6 M\$ (9,1 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- la diminution des frais d'exploitation, dont les frais d'ingénierie et de publicité.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 50,5 % au troisième trimestre 2018, contre 53,0 % à la même période de 2017, expliqué principalement par la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus et par la diminution des frais d'exploitation.

## **Résultats d'exploitation des neuf premiers mois de 2018**

**Revenus** de 2,53 G\$, soit une hausse de 69,2 M\$ (2,8 %) essentiellement attribuable aux facteurs mentionnés dans l'analyse des résultats du troisième trimestre 2018.

- Revenus du service de téléphonie mobile de 394,9 M\$, en hausse de 48,6 M\$ (14,0 %).
- Revenus des services d'accès Internet de 805,2 M\$, en hausse de 37,4 M\$ (4,9 %).
- Revenus totaux des services de télédistribution de 747,7 M\$, soit une baisse de 8,4 M\$ (-1,1 %).
- Revenus du service de téléphonie par câble de 278,9 \$, soit une diminution de 22,2 M\$ (-7,4 %).
- Revenus de Club illico de 34,6 M\$, en hausse de 5,7 M\$ (19,7 %).
- Revenus de Vidéotron Affaires de 95,8 M\$, en hausse de 2,0 M\$ (2,1 %).
- Revenus d'équipements vendus aux clients de 162,6 M\$, en hausse de 7,3 M\$ (4,7 %).
- Revenus de la chaîne de magasins Le SuperClub Vidéotron de 4,1 M\$, en baisse 0,6 M\$ (-12,8 %).
- Autres revenus de 6,6 M\$, soit une baisse de 0,8 M\$ (-10,8 %).

FMPU totale de Vidéotron de 49,40 \$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 48,01 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 1,39 \$ (2,9 %). La FMPU mobile a atteint 53,75 \$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 53,11 \$ à la même période de 2017, soit une croissance de 0,64 \$ (1,2 %).

### **Statistiques de clientèle**

*UGR* – Hausse de 74 800 UGR (1,3 %) pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2018, contre une augmentation de 80 800 UGR à la même période de 2017.

*Téléphonie mobile* – Augmentation de 96 700 lignes (9,4 %) pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2018, contre une hausse de 96 400 lignes à la même période de 2017.

*Accès Internet par câble* – Hausse de 31 000 clients (1,9 %) au service d'accès Internet par câble, contre une augmentation de 41 300 clients à la période correspondante de 2017.

*Télédistribution* – La clientèle de l'ensemble des services de télédistribution a diminué de 36 800 (-2,2 %) pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2018, contre une diminution de 41 900 clients à la même période de 2017.

- Diminution de 36 800 clients (-2,2 %) au service illico télé numérique pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2018, contre une augmentation de de 16 800 clients à la même période de 2017.
- Le service de télédistribution analogique avait perdu 58 700 clients pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2017.

*Téléphonie par câble* – Diminution de 57 400 lignes (-4,8 %) pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2018, contre une baisse de 47 700 lignes à la même période de 2017.

*Club illico* – Augmentation de 41 300 clients (11,4 %) pour la période de neuf mois se terminant le 30 septembre 2018, contre une hausse de 32 700 clients à la même période de 2017.

**BAIIA ajusté** de 1,26 G\$, en hausse de 87,0 M\$ (7,4 %) qui s'explique surtout par :

- l'impact de la hausse nette des revenus ;
- l'écart favorable lié à l'ajustement comptabilisé au cours des neuf premiers mois de 2018 relatif aux frais d'itinérance, à la suite d'une décision du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes rendue au premier trimestre 2018.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts d'exploitation pour l'ensemble des activités du secteur Télécommunications (exprimés en pourcentage des revenus) de 50,2 % pour les neuf premiers mois de 2018, contre 52,4 % à la même période de 2017, expliqué principalement par la composante fixe de ces coûts, qui ne fluctue pas en proportion de la croissance des revenus et par l'ajustement favorable comptabilisé au cours des neuf premiers mois de 2018 relativement aux frais d'itinérance.

## Flux de trésorerie d'exploitation

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur** de 267,8 M\$ au troisième trimestre 2018, contre 231,3 M\$ à la même période de 2017 (tableau 4). Cette augmentation de 36,5 M\$ s'explique principalement par la progression de 35,6 M\$ du BAIIA ajusté.

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur** de 748,5 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 646,7 M\$ à la même période de 2017 (tableau 4). Cette augmentation de 101,8 M\$ s'explique par la progression de 87,0 M\$ du BAIIA ajusté et par la baisse de 49,6 M\$ des acquisitions d'immobilisations, due à une diminution des investissements dans les réseaux filaire et sans fil, contrebalancées en partie par l'augmentation de 33,7 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels, surtout attribuable aux investissements dans le projet de télévision sur protocole Internet (« IPTV ») et dans les systèmes informatiques.

**Tableau 4 : Télécommunications**

### Flux de trésorerie d'exploitation

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de IFRS15 <sup>1</sup>				Excluant l'IFRS15 <sup>2</sup>			
	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté	\$ 425,8	\$ 390,2	\$ 1 258,9	\$ 1 171,9	\$ 415,1	\$ 379,3	\$ 1 252,8	\$ 1 145,2
Acquisitions d'immobilisations	(129,8)	(132,9)	(392,3)	(441,9)	(129,8)	(132,9)	(392,3)	(441,9)
Acquisitions d'actifs incorporels	(29,1)	(28,6)	(120,7)	(87,0)	(29,1)	(28,6)	(120,7)	(87,0)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences)	0,9	2,6	2,6	3,7	0,9	2,6	2,6	3,7
<b>Flux de trésorerie d'exploitation du secteur</b>	<b>\$ 267,8</b>	<b>\$ 231,3</b>	<b>\$ 748,5</b>	<b>\$ 646,7</b>	<b>\$ 257,1</b>	<b>\$ 220,4</b>	<b>\$ 742,4</b>	<b>\$ 620,0</b>

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

## Média

### Résultats d'exploitation du troisième trimestre 2018

**Revenus** de 170,9 M\$ au troisième trimestre 2018, en baisse de 15,9 M\$ (-8,5 %).

- Diminution de 5,4 M\$ (-5,7 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par une baisse des revenus publicitaires du Réseau TVA, de même que par une diminution des revenus d'abonnement de TVA Sports.
- Revenus des services cinématographiques et audiovisuels en baisse de 1,2 M\$ (-4,9 %), expliquée principalement par la baisse des revenus de location de studios et d'équipements ainsi qu'une diminution des revenus d'effets visuels, contrebalancée en partie par une hausse des revenus de postproduction.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 3,4 M\$ (-7,5 %).
  - Revenus publicitaires en baisse de 18,1 % ; revenus de tirage en baisse de 2,0 % ; revenus numériques en baisse de 6,5 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 7,1 %.
- Diminution de 6,9 M\$ (-27,4%) des revenus d'édition de magazines, expliquée principalement par la baisse des revenus publicitaires, par la vente d'une publication, par la baisse des revenus d'exploitation de marques et par la diminution des revenus de kiosque.

- Baisse de 0,3 M\$ (-6,1 %) des revenus de Québecor Média Affichage, essentiellement en raison de la diminution des revenus publicitaires traditionnels.

**BAIIA ajusté** de 29,6 M\$ au troisième trimestre 2018, en baisse de 6,1 M\$ (-17,1 %).

- Diminution de 3,2 M\$ (-16,1 %) du BAIIA ajusté des activités de télédiffusion, qui s'explique principalement par l'incidence de la baisse des revenus, contrebalancée en partie par la réduction des frais d'exploitation, dont l'impact favorable des mesures de restructuration.
- Baisse de 1,3 M\$ (-13,3 %) du BAIIA ajusté provenant des services cinématographiques et audiovisuels qui s'explique essentiellement par l'impact de la baisse des revenus.
- Augmentation de 0,4 M\$ (16,0 %) du BAIIA ajusté pour l'édition de journaux, qui s'explique principalement par l'impact favorable des réductions de coûts liées aux mesures de restructuration et par la baisse des frais de rédaction, d'administration et de promotion, qui ont plus que contrebalancé l'incidence de la baisse des revenus et de la hausse des investissements dans les activités numériques.
- BAIIA ajusté des activités d'édition de magazines en baisse de 1,4 M\$ (-43,8 %). Cette diminution s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancée en partie par les réductions de coûts liées aux mesures de restructuration et par la diminution de certains frais d'exploitation, dont les frais de vente, d'abonnement et d'impression.
- Baisse de 0,7 M\$ (-58,3 %) du BAIIA ajusté de Québecor Média Affichage, qui s'explique par l'impact défavorable de la diminution des revenus jumelé à la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais d'entretien.

**Analyse de la relation coûts/revenus** : coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 82,7 % au troisième trimestre 2018, contre 80,9 % à la même période de 2017. Cette augmentation est surtout attribuable à l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctue pas en proportion de la baisse des revenus, en particulier en télédiffusion et dans les services cinématographiques et audiovisuels, contrebalancée en partie par l'impact des mesures de restructuration et de réduction de coûts et par la baisse de certains frais d'exploitation.

## **Résultats d'exploitation des neuf premiers mois de 2018**

**Revenus** de 530,6 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, en baisse de 39,8 M\$ (-7,0 %).

- Diminution de 17,8 M\$ (-5,5 %) des revenus des activités de télédiffusion, expliquée principalement par une baisse des revenus publicitaires du Réseau TVA et de TVA Sports, de même que par une diminution des revenus d'abonnement de TVA Sports.
- Revenus des services cinématographiques et audiovisuels en baisse de 1,0 M\$ (-2,0 %), expliquée principalement par :
  - la diminution des revenus d'effets visuels et de doublage.
 Contrebalancée en partie par :
  - l'impact de l'acquisition des actifs de Mobilimage inc. (« Mobilimage ») en janvier 2018 ;
  - la hausse des revenus de postproduction.
- Revenus d'édition de journaux en baisse de 8,0 M\$ (-5,8 %).
  - Revenus publicitaires en baisse de 12,9 % ; revenus de tirage en baisse de 1,7 % ; revenus numériques en baisse de 7,2 % ; revenus combinés d'imprimerie commerciale et autres revenus en hausse de 4,1 %.
- Diminution de 13,5 M\$ (-19,2 %) des revenus d'édition de magazines, expliquée essentiellement par les raisons évoquées ci-dessus dans l'analyse des résultats d'exploitation du troisième trimestre 2018.
- Augmentation de 1,1 M\$ (9,2 %) des revenus de Québecor Média Affichage, surtout en raison de la hausse des revenus publicitaires.

**BAIIA ajusté** de 27,8 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, en baisse de 19,1 M\$ (-40,7 %).

- Diminution de 14,8 M\$ (-57,8 %) du BAIIA ajusté des activités de télédiffusion, qui s'explique principalement par l'impact de la baisse des revenus et par la hausse de certains coûts de contenu, contrebalancé en partie par la réduction des frais d'exploitation, dont l'impact favorable des mesures de restructuration.

- Diminution de 0,7 M\$ (-6,9 %) du BAIIA ajusté provenant des activités cinématographiques et audiovisuelles, expliquée principalement par l'impact de la baisse des revenus.
- Baisse de 1,1 M\$ (-28,2 %) du BAIIA ajusté pour l'édition de journaux qui s'explique principalement par l'impact de la baisse des revenus et par les investissements dans les activités numériques, contrebalancés en partie par la réduction des frais d'exploitation, dont l'incidence favorable des mesures de restructuration.
- BAIIA ajusté des activités d'édition de magazines en baisse de 2,4 M\$ (-32,0 %), qui s'explique principalement par les raisons évoquées ci-dessus dans l'analyse du BAIIA ajusté pour le troisième trimestre 2018.
- Augmentation de 0,6 M\$ (85,7 %) du BAIIA ajusté de Québecor Média Affichage, due principalement à l'impact de l'augmentation des revenus.

**Analyse de la relation coûts/revenus :** coûts liés au personnel et aux achats de biens et services pour l'ensemble des activités du secteur Média (exprimés en pourcentage des revenus) de 94,8 % au cours des neuf premiers mois de 2018, contre 91,8 % à la même période de 2017. Cette augmentation est surtout attribuable à l'importance de la composante fixe de ces coûts qui ne fluctuent pas en proportion de la baisse des revenus, contrebalancée en partie par l'impact des mesures de restructuration et de réduction de coûts.

### **Flux de trésorerie d'exploitation**

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur** de 24,1 M\$ au troisième trimestre 2018, contre 25,9 M\$ à la même période de 2017 (tableau 5). Cet écart défavorable de 1,8 M\$ s'explique surtout par l'écart défavorable du BAIIA ajusté de 6,1 M\$, contrebalancé en partie par l'écart favorable de 3,8 M\$ relatif au produit d'aliénation d'éléments d'actif.

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur** de 9,2 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 22,3 M\$ à la même période de 2017 (tableau 5). Cet écart défavorable de 13,1 M\$ s'explique surtout par l'écart défavorable du BAIIA ajusté de 19,1 M\$ contrebalancé par l'écart favorable de 3,8 M\$ relatif au produit d'aliénation d'éléments d'actif et par une diminution des acquisitions d'immobilisations de 3,2 M\$.

#### **Tableau 5 : Média**

##### **Flux de trésorerie d'exploitation**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté	29,6 \$	35,7 \$	27,8 \$	46,9 \$
Acquisitions d'immobilisations	(8,2)	(9,3)	(18,8)	(22,0)
Acquisitions d'actifs incorporels	(1,1)	(0,5)	(3,6)	(2,6)
Produit de l'aliénation d'éléments d'actif	3,8	—	3,8	—
<b>Flux de trésorerie d'exploitation du secteur</b>	<b>24,1 \$</b>	<b>25,9 \$</b>	<b>9,2 \$</b>	<b>22,3 \$</b>

## Sports et divertissement

### Résultats d'exploitation du troisième trimestre 2018

**Revenus** de 54,5 M\$ au troisième trimestre 2018, soit une diminution de 2,2 M\$ (-3,9 %).

- Baisse de 0,7 M\$ (-6,1 %) des revenus de sports et spectacles, attribuable principalement à un moins grand nombre de représentations du spectacle en coproduction *Saturday Night Fever* au troisième trimestre 2018 par rapport à la même période de 2017, contrebalancée en partie par la hausse des revenus d'événements sportifs.
- Diminution de 1,1 M\$ (-3,0 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par une baisse des activités de distribution en grande diffusion et des revenus en littérature générale, contrebalancée en partie par la hausse des revenus en édition scolaire.
- Baisse de 0,2 M\$ (-2,3 %) des revenus de distribution et de production de musique, expliquée surtout par un recul des revenus de distribution.

**BAIIA ajusté** de 7,2 M\$ au troisième trimestre 2018, en baisse de 1,1 M\$ (-13,3 %).

- Écart défavorable de 0,6 M\$ du BAIIA ajusté en sports et spectacles, expliqué principalement par l'impact de la baisse des revenus.
- BAIIA ajusté stable en distribution et en édition de livres.
- Écart défavorable de 0,5 M\$ du BAIIA ajusté négatif de distribution et de production de musique, dû principalement à la hausse de certains frais d'exploitation, dont la charge de mauvaises créances, et à l'impact de la baisse des revenus.

### Résultats d'exploitation des neuf premiers mois de 2018

**Revenus** de 128,6 M\$, en baisse de 2,4 M\$ (-1,8 %) par rapport à la même période de 2017.

- Hausse de 0,8 M\$ (3,0 %) des revenus de sports et spectacles, expliqué principalement par la hausse des revenus de hockey.
- Diminution de 3,2 M\$ (-4,0 %) des revenus de distribution et d'édition de livres, expliquée principalement par une diminution des activités de distribution de grande diffusion et en librairie jumelée à une baisse des revenus en littérature générale.
- Revenus de distribution et de production de musique stables.

**BAIIA ajusté** de 3,1 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, soit une diminution de 0,8 M\$ (-20,5 %).

- Écart favorable de 0,4 M\$ du BAIIA ajusté négatif en sports et spectacles, expliqué principalement par l'impact de la hausse des revenus, compensée en partie par l'augmentation des frais d'exploitation dans les activités de hockey et les événements sportifs.
- Diminution de 0,5 M\$ (-4,2 %) du BAIIA ajusté de distribution et d'édition de livres, qui s'explique surtout par l'impact de la baisse des revenus, contrebalancée en partie par la diminution de certains frais d'exploitation, dont les frais de vente et d'administration.
- Écart défavorable de 0,7 M\$ du BAIIA ajusté négatif de distribution et de production de musique, dû principalement à la hausse de certains frais d'exploitation, dont les frais de vente et d'administration.

### Flux de trésorerie d'exploitation

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur** de 6,1 M\$ au troisième trimestre 2018, contre des flux de 7,1 M\$ à la même période de 2017 (tableau 6), soit un écart défavorable de 1,0 M\$ qui s'explique principalement par la diminution de 1,1 M\$ du BAIIA ajusté.

**Flux de trésorerie d'exploitation du secteur négatifs** de 0,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre des flux positifs de 0,5 M\$ à la même période de 2017 (tableau 6), soit un écart défavorable de 0,8 M\$, qui s'explique surtout par la diminution de 0,8 M\$ du BAIIA ajusté.

**Tableau 6 : Sports et divertissement****Flux de trésorerie d'exploitation**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les		Neuf mois terminés les	
	30 septembre		30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
BAIIA ajusté	7,2 \$	8,3 \$	3,1 \$	3,9 \$
Acquisitions d'immobilisations	(0,2)	(0,3)	(0,7)	(0,9)
Acquisitions d'actifs incorporels	(0,9)	(0,9)	(2,7)	(2,5)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation du secteur</b> <b>(flux de trésorerie d'exploitation du secteur</b> <b>négatifs)</b>	<b>6,1 \$</b>	<b>7,1 \$</b>	<b>(0,3) \$</b>	<b>0,5 \$</b>

## FLUX DE TRÉSORERIE ET SITUATION FINANCIÈRE

Cette section présente une analyse des flux de trésorerie générés et utilisés par la Société, ainsi que de la situation financière à la date du bilan.

### Exploitation

#### *Troisième trimestre 2018*

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 457,7 M\$ au troisième trimestre 2018, contre 382,5 M\$ à la même période de 2017.

- Cette hausse de 75,2 M\$ s'explique surtout par :
  - l'écart favorable de 93,3 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliqué principalement par les variations favorables des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, des crédateurs et charges à payer, des débiteurs et des provisions ;
  - la hausse de 35,6 M\$ du BAIIA ajusté du secteur Télécommunications ;
  - l'écart favorable de 8,0 M\$ relatif à la portion monétaire liée à la charge de restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments.
- Contrebalancés en partie par :
  - l'augmentation de 48,1 M\$ des impôts exigibles ;
  - la hausse de 9,2 M\$ de la portion monétaire des frais financiers ;
  - l'écart défavorable de 6,1 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté du secteur Média.

#### *Neuf premiers mois de 2018*

**Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies** de 1,08 G\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 862,7 M\$ à la même période de 2017.

- Cette augmentation de 217,4 M\$ s'explique surtout par :
  - l'écart favorable de 288,9 M\$ de la variation des actifs et passifs d'exploitation hors trésorerie, expliqué principalement par les variations favorables des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, des stocks et des provisions, contrebalancées en partie par les variations défavorables des crédateurs et charges à payer ;
  - la hausse de 87,0 M\$ du BAIIA ajusté du secteur Télécommunications ;
  - l'écart favorable de 14,6 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté négatif du siège social.

Contrebalancés en partie par :

- l'augmentation de 138,7 M\$ des impôts exigibles au cours des neuf premiers mois de 2018, comparativement à la période correspondante de 2017, expliquée principalement par la comptabilisation d'avantages fiscaux au cours des neuf premiers mois de 2017 ;
- l'écart défavorable de 19,1 M\$ au chapitre du BAIIA ajusté du secteur Média ;
- la hausse de 7,9 M\$ de la portion monétaire des frais financiers.

La hausse de la rentabilité du secteur Télécommunications, la variation favorable des impôts sur le bénéfice à recevoir et à payer, de même que les variations favorables des stocks et des provisions du secteur Télécommunications ont eu un impact favorable au cours des neuf premiers mois de 2018 sur les flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies, comparativement aux neuf premiers mois correspondants de 2017, tandis que la variation défavorable des crédateurs et des charges à payer et la baisse du BAIIA ajusté du secteur Média ont eu une incidence défavorable.

**Fonds de roulement** négatif de 1,08 G\$ au 30 septembre 2018, contre un fonds de roulement négatif de 159,3 M\$ au 31 décembre 2017, soit une diminution de 922,0 M\$, qui s'explique principalement par l'utilisation des espèces et quasi-espèces aux fins du rachat par Québecor Média de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, de même que par la hausse des impôts sur le bénéfice net à payer, contrebalancées en partie par l'impact du rachat de débetures convertibles inscrites au passif à court terme.

## **Investissement**

### *Troisième trimestre 2018*

**Acquisitions d'immobilisations** de 138,9 M\$ au troisième trimestre 2018, contre 142,5 M\$ à la même période de 2017, soit une diminution de 3,6 M\$.

**Acquisitions d'actifs incorporels** de 31,8 M\$ au troisième trimestre 2018, contre 30,5 M\$ à la même période de 2017, soit une hausse de 1,3 M\$.

**Produit d'aliénation d'éléments d'actif** de 4,7 M\$ au troisième trimestre 2018, contre 432,7 M\$ à la même période de 2017, soit un écart défavorable de 428,0 M\$.

- Au troisième trimestre 2017, Vidéotron a vendu à Shaw ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$.

**Acquisitions d'entreprises** de 5,8 M \$ au troisième trimestre 2018.

- Au troisième trimestre 2018, les acquisitions d'entreprises s'expliquent par l'acquisition de LC Média et d'Audio Zone dans le secteur Média.

**Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle** de 43,9 M\$ au troisième trimestre 2017.

- Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payé en espèces, et a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$.

### *Neuf premiers mois de 2018*

**Acquisitions d'immobilisations** de 417,9 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 465,2 M\$ à la même période de 2017, soit une diminution de 47,3 M\$ attribuable à la baisse des investissements dans les réseaux filaire et sans fil du secteur Télécommunications.

**Acquisitions d'actifs incorporels** de 127,3 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 93,6 M\$ à la même période de 2017, soit une augmentation de 33,7 M\$ qui s'explique principalement par les investissements dans le projet IPTV et les systèmes informatiques dans le secteur Télécommunications.

**Produit d'aliénation d'éléments d'actif** de 6,4 M\$ pour les neuf premiers mois de 2018, contre 618,0 M\$ à la même période de 2017, soit une diminution de 611,6 M\$.

- Au deuxième trimestre 2017, Vidéotron a vendu à Rogers la licence de spectre relative aux SSFE-1 détenue dans la grande région de Toronto, pour une contrepartie en espèces de 184,2 M\$.
- Au troisième trimestre 2017, Vidéotron a vendu à Shaw ses sept licences de spectre sans fil dans les bandes de 2500 MHz et de 700 MHz détenues à l'extérieur du Québec pour une contrepartie en espèces de 430,0 M\$.

**Acquisitions d'entreprises** de 7,2 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2018, contre 5,8 M\$ à la même période de 2017.

- Au cours des neuf premiers mois de 2018, les acquisitions d'entreprises s'expliquent par l'acquisition de Mobilimage, de LC Média et d'Audio Zone dans le secteur Média.
- Au cours des neuf premiers mois de 2017, les acquisitions d'entreprises s'expliquent principalement par les paiements du solde à payer de 5,6 M\$ dans le cadre de l'acquisition de Fibrenoire par le secteur Télécommunications.

**Acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle** de 1,54 G\$ au cours des neuf premiers mois de 2018, contre 43,9 M\$ à la même période de 2017.

- Les 11 mai et 22 juin 2018, Québecor Média a racheté un total de 16 064 215 actions de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital, pour un prix d'achat global de 1,54 G\$, payé en espèces. Les espèces disponibles et les tirages sur la facilité de crédit renouvelable de Vidéotron ont été utilisés pour financer cette transaction.

- Le 22 juin 2018, la Société a acheté 1 564 696 actions ordinaires de Québecor Média détenues par CDP Capital, en contrepartie de l'émission de débentures convertibles de Québecor à CDP Capital pour un montant en capital global de 150,0 M\$.
- Le 6 juillet 2017, Québecor Média a racheté pour annulation 541 899 de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital pour un prix d'achat global de 37,7 M\$, payé en espèces, et a également effectué le paiement d'un titre détenu par CDP Capital pour un montant de 6,2 M\$.

### **Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média**

#### *Troisième trimestre 2018*

**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média** de 296,1 M\$ au troisième trimestre 2018, contre 213,7 M\$ à la même période de 2017 (tableau 7). Cette augmentation de 82,4 M\$ s'explique principalement par la hausse de 78,3 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies.

#### *Neuf premiers mois de 2018*

**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média** de 563,4 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2018, contre 328,1 M\$ à la même période de 2017 (tableau 7). Cette augmentation de 235,3 M\$ s'explique principalement par :

- l'augmentation de 218,9 M\$ des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies ;
- la diminution de 47,5 M\$ des acquisitions d'immobilisations.

Contrebalancées en partie par :

- la hausse de 33,7 M\$ des acquisitions d'actifs incorporels.

**Tableau 7**

**Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs et flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média**

(en millions de dollars canadiens)

	Avec l'adoption de l'IFRS15 <sup>1</sup>				Excluant l'IFRS15 <sup>2</sup>			
	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre		Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
<b>Flux de trésorerie d'exploitation des secteurs (flux de trésorerie d'exploitation des secteurs négatifs)</b>								
Télécommunications	\$ 267,8	\$ 231,3	\$ 748,5	\$ 646,7	\$ 257,1	\$ 220,4	\$ 742,4	\$ 620,0
Média	24,1	25,9	9,2	22,3	24,1	25,9	9,2	22,3
Sports et divertissement	6,1	7,1	(0,3)	0,5	6,1	7,1	(0,3)	0,5
Siège social	–	(1,7)	(6,7)	(13,3)	–	(1,7)	(6,7)	(13,3)
	<b>298,0</b>	262,6	<b>750,7</b>	656,2	<b>287,3</b>	251,7	<b>744,6</b>	629,5
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(70,4)	(67,4)	(204,4)	(208,0)	(70,4)	(67,4)	(204,4)	(208,0)
Portion monétaire liée à la restructuration des activités d'exploitation, litiges et autres éléments	1,3	(6,7)	(7,2)	(7,3)	1,3	(6,7)	(7,2)	(7,3)
Impôts exigibles	(50,5)	(2,4)	(153,2)	(14,5)	(50,5)	(2,4)	(153,2)	(14,5)
Autres	(2,6)	(0,4)	(4,2)	2,5	(2,6)	(0,4)	(4,2)	2,5
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	120,3	28,0	181,7	(100,8)	120,3	28,0	181,7	(100,8)
Impact de l'IFRS 15	–	–	–	–	10,7	10,9	6,1	26,7
<b>Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média</b>	<b>\$ 296,1</b>	\$ 213,7	<b>\$ 563,4</b>	\$ 328,1	<b>\$ 296,1</b>	\$ 213,7	<b>\$ 563,4</b>	\$ 328,1

<sup>1</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en fonction des nouvelles règles de l'IFRS 15 adoptées par la Société sur une base rétroactive et décrites dans la section « Modifications de conventions comptables ».

<sup>2</sup> Les mesures non normalisées présentées dans ces colonnes sont calculées en suivant les anciennes conventions comptables de la Société relativement à la comptabilisation des revenus, c'est-à-dire en excluant les impacts liés à l'adoption de l'IFRS 15.

**Tableau 8**

**Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média et flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor**

(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les 30 septembre		Neuf mois terminés les 30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
<b>Flux de trésorerie libres liés aux activités d'exploitation poursuivies de Québecor Média présentés au tableau 7</b>	<b>296,1</b>	<b>\$ 213,7</b>	<b>563,4</b>	<b>\$ 328,1</b>
Éléments des flux de trésorerie du siège social de Québecor :				
Flux de trésorerie du secteur	1,4	(0,9)	0,4	(3,0)
Portion monétaire de la charge d'intérêt	(12,5)	(6,3)	(29,7)	(18,2)
Variation nette des actifs et passifs d'exploitation	6,7	5,7	7,2	0,8
	(4,4)	(1,5)	(22,1)	(20,4)
Plus l'acquisition d'immobilisations	138,9	142,5	417,9	465,2
Plus l'acquisition d'actifs incorporels	31,8	30,5	127,3	93,6
Moins les produits de l'aliénation d'éléments d'actif (exclusion faite des produits de l'aliénation de licences)	(4,7)	(2,7)	(6,4)	(3,8)
<b>Flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation poursuivies de Québecor</b>	<b>457,7</b>	<b>\$ 382,5</b>	<b>1 080,1</b>	<b>\$ 862,7</b>

**Financement**

**Dettes consolidées** (dette à long terme plus les emprunts bancaires) en hausse de 652,9 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2018. Variation nette favorable de 50,8 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés.

- Au cours des neuf premiers mois de 2018, les augmentations de la dette sont essentiellement attribuables à :
  - l'augmentation par Vidéotron de tirages sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable pour un montant de 721,9 M\$ ;
  - l'incidence défavorable du taux de change de 104,7 M\$. La hausse de la dette consolidée attribuable à ce facteur a été contrebalancée par une hausse de l'actif (ou une baisse du passif) liée aux ententes de swaps sur devises comptabilisées sous « Instruments financiers dérivés » ;
  - l'augmentation des emprunts bancaires de Vidéotron et de Québecor Média pour un montant total de 21,6 M\$.
- Au cours des neuf premiers mois de 2018, la dette a diminué principalement pour les raisons suivantes :
  - la diminution par Québecor de tirages sur sa facilité de crédit bancaire renouvelable et autres pour un montant de 177,1 M\$ ;
  - les remboursements courants totalisant 15,5 M\$ sur les facilités de crédit à terme et autres de Vidéotron, de Groupe TVA et de Québecor Média.
- Les actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés sont passés d'un actif net de 557,7 M\$ au 31 décembre 2017 à un actif net de 608,5 M\$ au 30 septembre 2018, soit une variation nette favorable de 50,8 M\$ expliquée principalement par :
  - l'écart favorable du taux de change sur la valeur des instruments financiers dérivés.
 Contrebalancé en partie par :
  - l'impact défavorable sur la juste valeur des instruments financiers dérivés de l'évolution des taux d'intérêt au Canada par rapport aux États-Unis.

- Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débetures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débetures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débetures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et remis 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018.
- Au mois de février et de mai 2018, la Société a également envoyé des avis relatifs au rachat de débetures convertibles, les 4 avril et 24 juillet 2018, d'un montant nominal total de 87,5 M\$. Les prix de rachat ont été payés au moment du rachat de ces débetures.
- Le 22 juin 2018, la Société a émis de nouvelles débetures convertibles d'un montant en capital global de 150,0 M\$. Ces débetures portent intérêt à un taux annuel de 4,00 % et viennent à échéance en juin 2024. Les débetures convertibles sont convertibles en actions catégorie B conformément aux modalités de l'acte de fiducie, sous réserve d'un prix plancher de 26,85 \$ par action (soit un nombre maximal d'environ 5 586 592 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plancher) et d'un prix plafond de 33,5625 \$ par action (soit un nombre minimal d'environ 4 469 274 actions catégorie B de Québecor correspondant à un ratio de 150,0 M\$ sur le prix plafond), sous réserve d'ajustements conformément aux modalités de l'acte de fiducie. Les autres modalités des débetures convertibles sont substantiellement conformes aux modalités des débetures convertibles émises sous la convention de fiducie de la Société datée du 11 octobre 2012, telle que modifiée.

### **Situation financière**

**Liquidités disponibles nettes** de 524,2 M\$ au 30 septembre 2018 pour Québecor Média et ses filiales détenues à part entière, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 544,8 M\$, moins des emprunts bancaires de 20,6 M\$.

**Liquidités disponibles nettes** de 299,9 M\$ au 30 septembre 2018 pour Québecor au niveau corporatif, soit des facilités de crédit renouvelables disponibles et inutilisées de 300,0 M\$, moins des emprunts bancaires de 0,1 M\$.

**Dettes consolidées** (dettes à long terme plus les emprunts bancaires) totalisant 6,19 G\$ au 30 septembre 2018, soit une augmentation de 652,9 M\$ par rapport au 31 décembre 2017. Variation nette favorable de 50,8 M\$ des actifs et passifs liés aux instruments financiers dérivés (cf. « Financement » ci-dessus).

- La dette consolidée comprenait essentiellement les dettes de 4,06 G\$ de Vidéotron (3,27 G\$ au 31 décembre 2017), de 55,6 M\$ de Groupe TVA (62,6 M\$ au 31 décembre 2017), de 2,03 G\$ de Québecor Média (1,98 G\$ au 31 décembre 2017) et de 48,6 M\$ de Québecor (225,7 M\$ au 31 décembre 2017).

Au 30 septembre 2018, le capital minimal à rembourser sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se chiffrait comme suit :

**Tableau 9**  
**Capital minimal à rembourser sur la dette à long terme de Québecor**  
**Périodes de 12 mois terminées les 30 septembre**  
(en millions de dollars canadiens)

2019	16,1	\$
2020	470,8	
2021	721,2	
2022	1 034,1	
2023	1 640,6	
2024 et ultérieurement	2 324,0	
<b>Total</b>	<b>6 206,8</b>	<b>\$</b>

Québecor peut (mais n'est d'aucune façon dans l'obligation de le faire) chercher à retirer ou à racheter, de temps à autre, des titres en circulation, y compris des débetures convertibles, par le biais d'achats sur le marché libre, de transactions négociées avec des partenaires privés ou autrement. Ces rachats, le cas échéant, dépendront des liquidités disponibles de la Société, de ses besoins en liquidités, des conditions du marché, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs. Les montants de ces transactions pourraient être importants.

L'échéance moyenne pondérée de la dette consolidée de Québecor était d'environ 5,0 années au 30 septembre 2018 (5,9 années au 31 décembre 2017). Au 30 septembre 2018, compte tenu des instruments de couverture, la dette était constituée d'environ 76,6 % de titres à taux fixe (84,7 % au 31 décembre 2017) et de 23,4 % de titres à taux variable (15,3 % au 31 décembre 2017).

La direction de la Société est d'avis que les flux de trésorerie et les sources de financement disponibles devraient être suffisants pour remplir ses engagements en matière d'investissement en immobilisations, de fonds de roulement, de paiement d'intérêts, de paiement d'impôts sur le bénéfice, de remboursement de dettes, de contribution conformément aux régimes de retraite, de rachats d'actions, de dividendes aux actionnaires et de dividendes (ou de distributions) à des participations ne donnant pas le contrôle. La Société est d'avis qu'elle sera en mesure de respecter les échéances futures de ses dettes, qui sont échelonnées au cours des prochaines années.

La Société est assujettie au maintien de certains ratios financiers et au respect de certaines clauses financières restrictives conformément à ses ententes de financement. Les indicateurs clés de ces ententes de financement comprennent, entre autres, le ratio de couverture du service de la dette et le ratio d'endettement (dette à long terme sur le BAIIA ajusté). Au 30 septembre 2018, la Société respectait tous ses ratios financiers et clauses financières restrictives de ses conventions de financement.

### **Dividendes déclarés**

Le 7 novembre 2018, le conseil d'administration de Québecor a déclaré un dividende trimestriel de 0,055 \$ par action sur les actions catégorie A et les actions catégorie B. Ce dividende sera versé le 18 décembre 2018 aux actionnaires inscrits à la date de clôture des registres le 23 novembre 2018.

## Analyse du bilan consolidé au 30 septembre 2018

Tableau 10

### Bilan consolidé de Québecor

#### Analyse des principales variations entre les 30 septembre 2018 et 31 décembre 2017

(en millions de dollars canadiens)

	30 septembre 2018	31 décembre 2017	Écart	Principales sources d'explication de l'écart
<b>Actif</b>				
Espèces et quasi-espèces	22,9 \$	864,9 \$	(842,0) \$	Utilisation des espèces et quasi-espèces aux fins du rachat par Québecor Média de ses actions ordinaires détenues par CDP Capital
Stocks	157,6	188,1	(30,5)	Incidence de la variation courante des activités
Immobilisations	3 514,1	3 594,6	(80,5)	Amortissement de la période, moins l'acquisition d'immobilisations sur une base d'exercice
Actifs incorporels	1 046,5	983,1	63,4	Investissements dans le projet IPTV et dans les systèmes informatiques du secteur Télécommunications sur une base d'exercice, moins l'amortissement de la période et la charge de dépréciation
Instruments financiers dérivés <sup>1</sup>	608,5	557,7	50,8	Cf. « Financement »
<b>Passif</b>				
Impôts sur le bénéfice <sup>2</sup>	118,5	(16,0)	134,5	Impôts exigibles de la période
Dette à long terme, y compris la portion à court terme et les emprunts bancaires	6 190,3	5 537,4	652,9	Cf. « Financement »
Déventures convertibles et dérivés incorporés liés aux déventures convertibles <sup>3</sup>	930,4	892,2	38,2	Émission de déventures de 150,0 M\$ et perte sur les dérivés incorporés, contrebalancée en partie par le rachat de déventures convertibles d'un montant nominal de 87,5 M\$
Impôts différés <sup>4</sup>	674,6	716,0	(41,4)	Recouvrements d'impôts différés aux résultats et au résultat global

<sup>1</sup> Actif à long terme moins le passif à long terme

<sup>2</sup> Passif à court terme moins l'actif à court terme

<sup>3</sup> Passif à court terme plus le passif à long terme

<sup>4</sup> Passif à long terme moins l'actif à long terme

## INFORMATIONS ADDITIONNELLES

### Obligations contractuelles

Au 30 septembre 2018, les obligations contractuelles importantes des activités d'exploitation comprenaient les remboursements de capital et d'intérêt sur la dette à long terme, le remboursement de capital et d'intérêt sur les débetures convertibles, les paiements minimaux exigibles relatifs aux contrats de location-exploitation, les engagements relatifs aux acquisitions d'immobilisations et autres engagements, ainsi que ceux relatifs aux instruments financiers dérivés, moins les encaissements prévus sur les instruments financiers dérivés. Ces obligations contractuelles sont résumées dans le tableau 11.

**Tableau 11**  
**Obligations contractuelles de Québecor au 30 septembre 2018**  
(en millions de dollars canadiens)

	Total	Moins d'un an	1-3 ans	3-5 ans	5 ans et plus
Dette à long terme <sup>1</sup>	6 206,8	\$ 16,1	\$ 1 192,0	\$ 2 674,7	\$ 2 324,0
Débetures convertibles <sup>2</sup>	925,1	780,4	–	–	144,7
Paiements d'intérêts <sup>3</sup>	1 558,8	227,1	590,7	442,7	298,3
Contrats de location-exploitation	191,4	45,0	47,8	23,3	75,3
Acquisitions d'immobilisations et autres engagements	1 358,2	252,8	355,7	279,6	470,1
Instruments financiers dérivés <sup>4</sup>	(660,1)	0,5	(81,4)	(496,9)	(82,3)
<b>Total des obligations contractuelles</b>	<b>9 580,2</b>	<b>\$ 1 321,9</b>	<b>\$ 2 104,8</b>	<b>\$ 2 923,4</b>	<b>\$ 3 230,1</b>

<sup>1</sup> La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements pour comptabiliser les variations de la juste valeur de la dette à long terme liées aux risques de taux d'intérêt couverts et aux frais de financement.

<sup>2</sup> Basé sur la valeur du marché au 30 septembre 2018 d'un nombre d'actions correspondant au résultat de la division du capital impayé par le cours d'une action catégorie B de Québecor à cette date, sous réserve de prix plancher et de prix plafond. La Société peut aussi racheter les débetures convertibles en émettant le nombre d'actions catégorie B correspondant.

<sup>3</sup> Estimation des intérêts à payer sur la dette à long terme et les débetures convertibles, selon les taux d'intérêt en vigueur et les taux d'intérêt des couvertures, et selon les taux de change des couvertures sur devises au 30 septembre 2018.

<sup>4</sup> Estimation des encaissements futurs, déduction faite des déboursés futurs liés à la couverture des devises en utilisant des instruments financiers dérivés.

### Transactions entre parties liées

Au cours du troisième trimestre 2018, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 0,6 M\$ (1,0 M\$ à la même période de 2017).

Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Société a effectué des ventes à des sociétés liées pour un montant de 1,9 M\$ (2,0 M\$ à la même période de 2017).

## Capital-actions

Conformément aux exigences des autorités canadiennes régissant les normes de présentation du rapport de gestion, le tableau 12 présente les données du capital-actions de la Société au 25 octobre 2018. De plus, 2 002 892 options d'achat d'actions de la Société étaient en circulation au 25 octobre 2018.

**Tableau 12**

### Capital-actions

(en actions et en millions de dollars canadiens)

	Au 25 octobre 2018	
	Émises et en circulation	Valeur comptable
Actions catégorie A	77 289 044	8,6 \$
Actions catégorie B	182 327 653	1 072,3

Le 15 novembre 2017, la Société a procédé à un fractionnement des actions catégorie A et des actions catégorie B en circulation de la Société, à raison de deux pour une. Ainsi, les porteurs d'actions de la Société ont reçu une action additionnelle pour chaque action détenue à la date de clôture des registres le 15 novembre 2017.

Le 8 août 2018, le conseil d'administration de Québecor a autorisé le renouvellement du programme de rachat dans le cours normal des activités pour un maximum de 1 000 000 actions catégorie A représentant environ 1,3 % des actions catégorie A émises et en circulation, et pour un maximum de 7 800 000 actions catégorie B représentant environ 5,0 % des actions catégorie B émises et en circulation au 1<sup>er</sup> août 2018. Les rachats pourront être effectués entre les 15 août 2018 et 14 août 2019, au cours du marché en vigueur sur le marché libre par l'entremise de la Bourse de Toronto ou d'autres systèmes de négociation parallèles. Toutes les actions ainsi rachetées seront annulées.

Le 9 août 2018, la Société a annoncé, dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités, la conclusion le 10 août 2018 d'un régime automatique d'achat d'actions (« le régime ») avec un courtier désigné en vue de permettre le rachat d'actions aux termes du régime à des moments où il lui serait interdit de le faire en raison de restrictions réglementaires ou de périodes volontaires d'interdiction des opérations. Aux termes du régime, avant d'entrer dans une période volontaire d'interdiction d'opérations, la Société pouvait demander au courtier désigné, sans y être tenue, de faire des achats dans le cadre du programme de rachat dans le cours normal des activités. Ces achats ont été établis à la discrétion du courtier désigné selon des paramètres établis par la Société avant les périodes d'interdiction. En dehors de ces périodes, les rachats ont été effectués à la discrétion de la direction de la Société. Le régime a été préalablement autorisé par la Bourse de Toronto. Il est entré en vigueur le 15 août 2018 et se terminera en même temps que le programme de rachat dans le cours normal des activités.

Au cours des neuf premiers mois de 2018, la Société a racheté et annulé 7 535 300 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 186,3 M\$ (3 083 000 actions catégorie B pour une contrepartie totale en espèces de 66,9 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2017). L'excédent de 171,9 M\$ du prix de rachat sur la valeur comptable des actions catégorie B rachetées a été comptabilisé en réduction des bénéfices non répartis (61,1 M\$ au cours des neuf premiers mois de 2017).

Au cours des neuf premiers mois de 2018, 100 000 actions catégorie B ont été émises à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions pour une contrepartie en espèces de 1,3 M\$. À la suite de cette transaction, le surplus d'apport a augmenté de 1,2 M\$ et le passif lié aux régimes d'options d'achat d'actions a diminué du même montant.

Le 21 août 2018, la Société a envoyé un avis relatif au rachat le 12 octobre 2018 de la totalité de ses débentures convertibles restantes d'un montant nominal total de 362,5 M\$, portant intérêt à un taux de 4,125 % et venant à échéance le 15 octobre 2018. Conformément aux modalités des débentures convertibles, la Société a choisi d'exercer son droit de régler le rachat en actions relativement à la totalité des débentures en circulation. Par conséquent, Québecor a émis et remis 30 129 869 actions catégorie B aux porteurs le 12 octobre 2018.

## Instruments financiers

La Société utilise de nombreux instruments financiers, notamment des espèces et des quasi-espèces, des débiteurs, des placements à long terme, des dettes bancaires, des comptes fournisseurs, des charges à payer, des dettes à long terme, des débiteures convertibles et des instruments financiers dérivés.

Afin de gérer les risques liés à la variation des taux de change et des taux d'intérêt, la Société utilise des instruments financiers dérivés i) pour fixer en dollars CA les versements sur ses dettes libellées en dollars US (intérêt et capital) et certains achats de stocks et d'investissements en immobilisations libellés en devises et ii) pour obtenir un équilibre établi entre des dettes à taux fixe et à taux variable. La Société n'a pas l'intention de régler ses instruments financiers dérivés avant leur échéance puisqu'aucun de ces instruments n'est détenu ou émis à des fins spéculatives.

Certaines ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt conclues par la Société comportent une option qui permet à chacune des parties de régler le contrat d'échange à une date spécifique, à la valeur du marché du moment.

La valeur comptable et la juste valeur de la dette à long terme, des débiteures convertibles et des instruments financiers dérivés aux 30 septembre 2018 et 31 décembre 2017 sont les suivantes :

**Tableau 13**

### Juste valeur de la dette à long terme, des débiteures convertibles et des instruments financiers dérivés

(en millions de dollars canadiens)

Actif (passif)	30 septembre 2018		31 décembre 2017	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
<b>Dette à long terme<sup>1</sup></b>	<b>(6 206,8)</b>	<b>(6 336,6)</b>	<b>(5 572,1)</b>	<b>(5 883,3)</b>
<b>Débiteures convertibles<sup>2</sup></b>	<b>(923,3)</b>	<b>(923,3)</b>	<b>(888,5)</b>	<b>(888,5)</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>				
Contrats de change à terme	0,4	0,4	(4,5)	(4,5)
Ententes de swaps sur devises et taux d'intérêt	608,1	608,1	562,2	562,2

<sup>1</sup> La valeur comptable de la dette à long terme exclut les ajustements de la juste valeur de la dette à long terme liée au risque de taux d'intérêt couvert et aux frais de financement.

<sup>2</sup> La valeur comptable et la juste valeur des débiteures convertibles sont composées du capital initial et de la valeur des caractéristiques de conversion, au prix plafond et au prix plancher, comptabilisés comme dérivés incorporés.

La juste valeur estimative de la dette à long terme et des débiteures convertibles est fondée sur les cours de marché lorsqu'ils sont disponibles ou sur des modèles d'évaluation. Lorsque la Société utilise des modèles d'évaluation, la juste valeur est fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie en utilisant les taux de rendement à la fin de l'exercice ou la valeur de marché d'instruments similaires comportant la même échéance.

La juste valeur des instruments financiers dérivés comptabilisée aux bilans consolidés est estimée selon les modèles d'évaluation de la Société. Ces modèles projettent les flux de trésorerie futurs et les actualisent selon les modalités de l'instrument financier dérivé et des facteurs de marché externes observables, comme les taux des swaps et les cours de change à la fin de la période. La juste valeur comptabilisée des instruments financiers dérivés est aussi rajustée pour refléter le risque d'inexécution, compte tenu du contexte financier et économique à la date de l'évaluation, en attribuant une prime liée au risque de défaillance de crédit, fondée sur une combinaison de données de marché observables et non observables, à l'exposition nette par l'autre partie au contrat ou de la Société.

La juste valeur des dérivés incorporés liés aux débiteures convertibles est déterminée selon les modèles d'évaluation des options qui utilisent les données du marché, y compris la volatilité, les facteurs d'actualisation et les taux d'intérêt et les primes de crédit implicites aux prix ajustés des instruments sous-jacents.

(Le gain) la perte sur évaluation et conversion des instruments financiers pour les troisièmes trimestres et les neuf premiers mois de 2018 et de 2017 sont résumés dans le tableau 14.

**Tableau 14**  
**(Gain) perte sur évaluation et conversion des instruments financiers**  
(en millions de dollars canadiens)

	Trois mois terminés les		Neuf mois terminés les	
	30 septembre		30 septembre	
	2018	2017	2018	2017
(Gain) perte sur les dérivés incorporés liés aux débetures convertibles	(55,2) \$	79,3 \$	49,3 \$	189,9 \$
Autres	0,7	0,9	1,4	1,8
	(54,5) \$	80,2 \$	50,7 \$	191,7 \$

Des pertes de 0,4 M\$ et de 44,8 M\$ ont été comptabilisées aux autres éléments du résultat global au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2018, respectivement (des gains respectifs de 35,8 M\$ et de 63,8 M\$ avaient été comptabilisés au troisième trimestre et pour les neuf premiers mois de 2017).

### Modifications de conventions comptables

#### i) IFRS 9 – *Instruments financiers*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté les nouvelles règles selon la norme IFRS 9, *Instruments financiers*, laquelle simplifie l'évaluation et le classement des actifs financiers en réduisant le nombre de catégories d'évaluation dans l'IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*. De plus, la nouvelle norme comprend une option de juste valeur pour la désignation d'un passif financier non dérivé, son classement et son évaluation ainsi qu'un nouveau modèle de comptabilité de couverture plus étroitement lié aux activités de gestion du risque prises par les entités.

Conformément aux nouvelles règles, tous les actifs et passifs financiers de la Société sont dorénavant classés comme évalués ultérieurement au coût amorti. La Société utilise également la méthode des pertes de crédit attendues de l'IFRS 9, pour estimer la provision pour les pertes de crédit attendues sur ses actifs financiers.

L'adoption de l'IFRS 9 n'a pas eu d'impact sur les états financiers consolidés.

#### ii) IFRS 15 – *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*

Le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Société a adopté sur une base rétroactive complète les nouvelles règles de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, qui précisent comment et quand une entité doit comptabiliser ses revenus et qui exige également que l'entité divulgue davantage d'informations aux utilisateurs des états financiers. La norme fournit un modèle à cinq étapes fondé sur des principes à appliquer selon lequel la Société comptabilise maintenant un contrat conclu avec un client seulement lorsque tous les critères suivants sont respectés :

- les parties au contrat ont approuvé celui-ci (par écrit, verbalement ou selon d'autres pratiques commerciales habituelles) et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives ;
- l'entité peut déterminer les droits de chaque partie en ce qui concerne les biens ou les services à fournir ;
- l'entité peut déterminer les conditions de paiement prévues pour les biens ou les services à fournir ;
- le contrat a une substance commerciale (c'est-à-dire que le risque, le calendrier ou le montant des flux de trésorerie futurs de l'entité devrait changer à la suite du contrat) ; et
- il est probable que l'entité recouvrera la contrepartie à laquelle elle a droit en échange des biens ou des services qu'elle fournira au client.

L'adoption de l'IFRS 15 a eu un impact important sur les états financiers consolidés, principalement dans le secteur Télécommunications, en ce qui a trait au moment de la comptabilisation de ses revenus, à la classification de ses revenus, ainsi qu'à la capitalisation des coûts, notamment les coûts liés à l'obtention d'un contrat et les frais de branchement.

Conformément à l'IFRS 15, la contrepartie totale d'un contrat comportant des prestations multiples est maintenant attribuée à toutes les obligations de prestations prévues au contrat, en fonction du prix de vente spécifique de chaque obligation, et ce, sans être limitée par un montant non conditionnel. Le secteur Télécommunications fournit des appareils et des services de téléphonie mobile dans le cadre de contrats à prestations multiples et pour une période de temps fixe. Selon l'IFRS 15, les offres promotionnelles liées à la vente d'appareils mobiles, qui étaient auparavant comptabilisées en réduction des ventes d'équipements lors de l'activation, sont maintenant prises en considération dans la contrepartie totale à répartir entre les obligations de prestations. L'adoption de l'IFRS 15 se traduit, entre autres impacts, par une augmentation des revenus liés à la vente d'appareils et par une diminution des revenus du service de téléphonie mobile comptabilisés sur la durée du contrat. Le moment de la comptabilisation de ces revenus est ainsi modifié sous l'IFRS 15. Toutefois, le revenu total comptabilisé sur la durée du contrat pour l'ensemble des obligations de prestations du contrat demeure le même par rapport aux règles antérieures. La portion des revenus qui est générée sans avoir été facturée est dorénavant présentée comme des actifs liés à des contrats dans les bilans consolidés et cet actif est réalisé au cours de la période du contrat. La portion à long terme des actifs liés à des contrats est incluse dans « Autres éléments d'actif » dans les bilans consolidés. Tous les autres types de revenus ne sont pas affectés par l'adoption de l'IFRS 15.

De plus, conformément à l'IFRS 15, certains coûts liés à l'obtention d'un contrat, principalement des commissions de vente, sont capitalisés et amortis en tant que frais d'exploitation sur la durée du contrat ou la durée au cours de laquelle il est prévu que le client maintienne son service. Auparavant, ces frais étaient comptabilisés en charges lorsqu'engagés. De même, la capitalisation des frais de branchement n'est plus limitée aux revenus de branchement afférents en regard des règles antérieures. Ces frais capitalisés sont inclus dans « Autres éléments d'actif » comme coûts de contrat dans les bilans consolidés.

L'adoption rétroactive de l'IFRS 15 a eu les impacts suivants sur les données financières consolidées comparatives :

### États consolidés des résultats et du résultat global

	Trois mois terminés le 30 septembre 2017		Neuf mois terminés le 30 septembre 2017	
Augmentation (diminution)				
Revenus	5,9	\$	17,5	\$
Achats de biens et services	(5,0)		(9,2)	
Charge d'impôts différés sur le bénéfice	2,9		7,1	
<b>Bénéfice net et résultat global</b>	<b>8,0</b>	<b>\$</b>	<b>19,6</b>	<b>\$</b>
Bénéfice net et résultat global attribuable aux :				
Actionnaires	6,5	\$	16,0	\$
Participations ne donnant pas le contrôle	1,5		3,6	
<b>Résultat par action attribuable aux actionnaires</b>	<b>0,03</b>	<b>\$</b>	<b>0,07</b>	<b>\$</b>

## Bilans consolidés

	31 décembre 2017		31 décembre 2016	
Augmentation (diminution)				
Actifs liés à des contrats <sup>1</sup>	183,6	\$	155,8	\$
Coûts de contrat <sup>2</sup>	92,5		85,4	
Passif d'impôts différés	73,2		63,9	
Bénéfices non répartis	165,4		143,7	
Participations ne donnant pas le contrôle	37,5		33,6	

<sup>1</sup> La portion à court terme des actifs liés à des contrats est de 132,8 M\$ au 31 décembre 2017 et de 106,6 M\$ au 31 décembre 2016.

<sup>2</sup> La portion à court terme des coûts de contrat est de 55,9 M\$ au 31 décembre 2017 et de 49,4 M\$ au 31 décembre 2016.

L'adoption de l'IFRS 15 n'a pas eu d'impact sur les flux de trésorerie des activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

## Contrôles et procédures

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière a pour objectif de fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière de la Société et à la préparation des états financiers consolidés selon les IFRS.

Au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2018, aucune modification touchant le contrôle interne à l'égard de l'information financière qui aurait eu ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante n'a été effectuée.

## Renseignements supplémentaires

La Société est un émetteur assujéti en vertu des lois sur les valeurs mobilières de toutes les provinces canadiennes ; par conséquent, elle est tenue de déposer des états financiers, une circulaire de sollicitation de procurations et une notice annuelle auprès des divers organismes de réglementation de valeurs mobilières. On peut obtenir, sans frais, une copie de ces documents, sur demande adressée à la Société ou sur le site Internet à l'adresse <www.sedar.com>.

## Mise en garde concernant l'information prospective

Les énoncés figurant dans le présent rapport de gestion qui ne sont pas des faits historiques constituent des énoncés prospectifs assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants connus et inconnus qui sont susceptibles d'entraîner un écart important entre les résultats réels de la Société dans des périodes futures et ceux qui figurent dans les énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables à l'utilisation du conditionnel, d'expressions prospectives comme « proposer », « s'attendre », « pouvoir », « anticiper », « avoir l'intention de », « estimer que », « prévoir », « désirer », ou « croire » ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou de toute terminologie similaire. Certains facteurs importants qui pourraient occasionner des écarts importants entre les résultats réels et ceux mentionnés dans ces énoncés prospectifs comprennent les suivants, bien qu'ils ne soient pas limités à ces derniers :

- la capacité de Québecor Média de continuer à développer avec succès son réseau et les installations de ses services mobiles ;
- le climat économique général, les conditions des marchés financiers et économiques, de même que les fluctuations commerciales subies par les annonceurs de Québecor Média sur le marché publicitaire local, régional et national des journaux, de la télévision et des autres médias ;
- l'intensité de l'activité concurrentielle dans les industries où Québecor est active ;
- la fragmentation de l'univers des médias ;
- des nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des consommateurs à l'égard de l'offre de la gamme de produits de Québecor Média ;
- des investissements en capital imprévus qui seraient nécessaires pour le développement du réseau de Québecor Média ou pour répondre au développement continu de solutions technologiques alternatives, ou l'inaptitude à obtenir des capitaux dans le but de poursuivre la stratégie de développement des secteurs d'activité de Québecor ;
- la capacité de Québecor de mettre en œuvre avec succès ses stratégies d'affaires et de développement ou de gérer sa croissance et son expansion ;

- les interruptions de service sur le réseau de Québecor Média par lequel sont offerts les services de télédistribution numérique, d'accès Internet, de téléphonie mobile et par câble, et de Club illico, ainsi que la capacité de Québecor Média de protéger son réseau contre le piratage, l'accès non autorisé ou d'autres violations de la sécurité ;
- les conflits de travail ou les grèves ;
- les changements dans la capacité de Québecor Média d'obtenir des services et des équipements essentiels à la conduite de ses activités ;
- des changements aux lois et aux règlements, ou dans leurs interprétations, qui pourraient entraîner, entre autres, la perte (ou la réduction de la valeur) des licences ou des marchés de Québecor Média ou l'augmentation de la concurrence, des coûts de fonctionnement ou des dépenses d'investissement ;
- la capacité de Québecor Média de développer avec succès les activités de son secteur Sports et divertissement ou d'autres domaines en expansion de ses autres secteurs d'activité ;
- le niveau substantiel de l'endettement de Québecor, le resserrement du marché du crédit ou des restrictions sur les activités commerciales de Québecor imposées par les conditions des emprunts ; et
- les fluctuations des taux d'intérêt pouvant avoir des effets sur les exigences de remboursement des intérêts sur la dette à long terme de Québecor.

Les énoncés prospectifs décrits dans ce document afin de permettre aux investisseurs et au public de mieux comprendre l'environnement dans lequel la Société évolue sont fondés sur des hypothèses qu'elle croit être raisonnables au moment où elle a émis ces énoncés prospectifs. Les investisseurs et autres personnes devraient noter que la liste des facteurs mentionnés ci-dessus qui sont susceptibles d'influer sur les résultats futurs n'est pas exhaustive et éviter de se fier indûment à tout énoncé prospectif. Pour de plus amples renseignements sur les risques, incertitudes et hypothèses susceptibles d'entraîner un écart entre les résultats réels de la Société et les attentes actuelles, veuillez vous reporter aux documents publics déposés par la Société qui sont disponibles à <[www.sedar.com](http://www.sedar.com)> et à <[www.quebecor.com](http://www.quebecor.com)>, y compris, en particulier, la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2017.

Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport de gestion reflètent les attentes de la Société au 7 novembre 2018 et sont sous réserve des changements pouvant se produire après cette date. La Société décline expressément toute obligation ou tout engagement de mettre à jour ces énoncés prospectifs, que ce soit en raison de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent.

Montréal, Québec

Le 7 novembre 2018

# QUÉBECOR INC.

## SÉLECTION DE DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES

(en millions de dollars canadiens, sauf pour les montants relatifs aux données par action)

	2018			2017			2016	
	30 sept.	30 juin	31 mars	31 déc. <sup>1</sup>	30 sept. <sup>1</sup>	30 juin <sup>1</sup>	31 mars <sup>1</sup>	31 déc. <sup>1</sup>
<b>Revenus</b>	<b>1 058,2 \$</b>	1 043,5 \$	1 006,7 \$	1 064,1 \$	1 040,6 \$	1 038,6 \$	1 001,5 \$	1 067,6 \$
<b>BAlIA ajusté</b>	<b>465,4</b>	417,1	407,4	420,0	432,0	404,3	371,9	410,6
Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	142,0	106,2	89,6	83,6	103,7	88,6	74,9	97,4
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	54,9	(75,7)	(29,1)	(7,8)	(79,1)	(36,2)	(72,4)	50,0
Éléments inhabituels	(10,2)	10,8	(3,8)	(5,6)	149,0	78,6	1,4	(11,4)
Activités abandonnées	-	-	-	0,3	4,8	6,8	-	-
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>186,7</b>	41,3	56,7	70,5	178,4	137,8	3,9	136,0

### Données de base par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,61 \$	0,45 \$	0,38 \$	0,35 \$	0,43 \$	0,37 \$	0,31 \$	0,40 \$
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	0,24	(0,32)	(0,12)	(0,03)	(0,33)	(0,15)	(0,30)	0,20
Éléments inhabituels	(0,05)	0,05	(0,02)	(0,03)	0,62	0,32	-	(0,05)
Activités abandonnées	-	-	-	-	0,02	0,03	-	-
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>0,80</b>	0,18	0,24	0,29	0,74	0,57	0,01	0,55

### Nombre moyen pondéré

d'actions en circulation (en millions)	232,8	233,5	235,9	239,7	241,4	242,8	243,2	244,2
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

### Données diluées par action

Contribution au bénéfice net attribuable aux actionnaires :								
Activités d'exploitation poursuivies	0,54 \$	0,40 \$	0,34 \$	0,32 \$	0,39 \$	0,33 \$	0,28 \$	0,36 \$
Impact de la dilution	-	0,05	0,04	0,03	0,04	0,04	0,03	-
Gain (perte) sur évaluation et conversion des instruments financiers	-	(0,32)	(0,12)	(0,03)	(0,33)	(0,15)	(0,30)	-
Éléments inhabituels	(0,04)	0,05	(0,02)	(0,03)	0,62	0,32	-	(0,04)
Activités abandonnées	-	-	-	-	0,02	0,03	-	-
<b>Bénéfice net attribuable aux actionnaires</b>	<b>0,50</b>	0,18	0,24	0,29	0,74	0,57	0,01	0,32

### Nombre moyen pondéré

d'actions diluées en circulation (en millions)	268,8	239,4	236,3	240,0	241,8	243,2	243,6	286,6
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

<sup>1</sup> Les données comparatives ont été retraitées afin de refléter l'adoption de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*.